

**CELLULE DE SUIVI -EVALAUTION**

N°	Orient. Strat. de Dev.	Axe Stratégique	Sous-Axe	Domaine Prioritaire	Programme du Budget Programme	INTITULE DU PROJET	Historique	Source fin.	Montant 2010	Localisation	Secteur
1	OSD 6 : le développement équilibré et durable de l'espace national	Axe 1: Accélération de la croissance	Emergence de pôle de développement et de croissance	Emergence de pôle de développement et de croissance	Appui à la décentralisation et à la déconcentration	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC Investissement)	Dans le souci d'offrir des services sociaux de base aux populations, l'Etat béninois a créé le Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) depuis l'année 2008, Le FADeC vise à accroître les ressources en vue du développement à la base, de façon équilibrée. L'Etat à travers ce fonds, procède à une répartition équitable en tenant compte d'un certain nombre de paramètres, comme le poids démographique, le nombre d'arrondissements, la superficie, l'indice de pauvreté et l'effort de la commune elle-même... Le FADeC a une composante qui concerne le Fonctionnement (utilisable pour payer les salaires, du matériel, tout ce qui est nécessaire pour que l'Administration de la Mairie fonctionne normalement) ; une autre composante concerne l'Investissement affecté et une troisième composante qui va à l'Investissement non affecté avec la latitude laissée aux Maires de choisir l'usage à en faire.	BN	7 436	Territoire national	Administration
2						Projet d'Appui à la Déconcentration et au Développement Economique Locale		EXT	1 902		
								EXT	903	Borgou	Administration
								PNUD	185		
								FENU	165		
								FBS	553		
3		Axe 2: Développement des infrastructures	Infrastructures hydrauliques et d'assainissement	Infrastructures hydrauliques et d'assainissement	Programme National d'Aménagement du Territoire	Projet Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement	Ce projet a été initié dans le but de Contribuer à une amélioration significative de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon des modalités qui renforcent l'approche programme, l'appui budgétaire, la décentralisation, les aspects genres, la réduction de la pauvreté et la gestion intégrée des ressources en eau. 1. Améliorer les procédures de gestion des finances publiques en appui à la déconcentration, à la décentralisation et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et d'assainissement. 2. Appuyer le transfert progressif des compétences et le développement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale en matière d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Hygiène et Assainissement de Base. 3. Contribuer à augmenter équitablement et durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en respectant les stratégies nationales en la matière. 4. Contribuer à garantir la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.	Pays-Bas	166	Territoire national	Eau et électricité
4	OSD 1 : la reconstruction d'une administration au service de l'intérêt général et de la promotion du secteur privé	Axe 3: Renforcement du capital humain	Renforcement de la formation professionnelle	formation professionnelle	Appui à la décentralisation et à la déconcentration	Construction de la maison des élus locaux	Dans le cadre de la mise en place des nouvelles structures de la décentralisation, il a été retenu la création d'une Maison des Collectivités Locales. Pour un fonctionnement correct il est nécessaire que cette structure soit dotée d'une Maison des Elus Locaux. Le présent projet vise à : ° améliorer les conditions de travail des acteurs de la décentralisation par la construction des infrastructures ; ° renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation ° mettre à la disposition de l'Association Nationale des Communes du Bénin un cadre adéquat de travail.	BN	128	Atlantique, Abomey-Calavi	Habitat
5		accélération des réformes administratives	réforme de l'Etat	Administration et Gestion des Services	Projet de réfection et d'aménagement des locaux de l'IGAA	Les locaux abritant les services de l'IGAA sont des bâtiments hérités de la colonisation. Ils sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux attentes du personnel. Le présent projet a été initié pour améliorer le cadre de travail du personnel.	BN	145	Littoral, Cotonou	Habitat	
7					Projet de construction des archives du ministère	Les documents qu'utilise une Administration ou auxquelles elle se réfère, nécessitent parfois une conservation dans le but d'une consultation périodique ou pour répondre à certaines prescriptions. C'est le cas des documents électoraux ou des livres comptables. Il est conseillé, voire indiqué que ces documents précieux soient rangés dans un local adéquat. Malheureusement, le sort réservé aux archives du Ministère n'est pas reluisant. Le présent projet vise à rendre plus fonctionnelles les archives du Ministère.	BN	97	Littoral, Cotonou	Habitat	



13		Développement durable régional et local	Développement durable régional et local	Programme National d'Aménagement du Territoire	<i>Programme National d'Aménagement du Territoire (PRONAT)</i>	<i>L'aménagement du territoire a été toujours perçu comme un levier important susceptible d'imprimer le développement harmonieux et équilibré d'un pays. Le faible niveau d'attractivité et de compétitivité des territoires, le déséquilibre spatial observé au niveau des différentes régions du territoire, l'élaboration de programmes et de développement facilitant le développement des localités de mêmes régions ont conduit les gouvernants à concevoir un Programme en vue de relever le défi. Le présent programme vise à : ° rendre institutionnel favorable, par la mise en place des instruments organisationnels, techniques, réglementaires et financiers, requis pour la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire; ° promouvoir et renforcer le développement des territoires par, la complémentarité et la compétitivité des économies régionales à travers l'orientation spatiale et la mise en valeur des potentialités régionales; ° stimuler la réalisation des projets structurants et la délivrance des services collectifs; ° Eclairer l'élaboration, le montage et l'évaluation des politiques sectorielles et locales, par l'analyse spatiale du développement; ° Concevoir et rendre opérationnels les outils de financement de l'aménagement du territoire.</i>	BN	500	Territoire national	Administration
14		Développement durable régional et local	Développement durable régional et local	Appui à la décentralisation et à la déconcentration	<i>Appui Belge à la mise en œuvre des PDC dans les départements du Mono, du Couffo, de l'Atacora et de la Donga</i>	<i>Il vise à appuyer la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux dans les départements du Mono-Couffo et de l'Atacora-Donga</i>	Coop. Belge	2 129	Mono, Couffo, Atacora et Donga	Administration
15		Développement durable régional et local	Développement durable régional et local		<i>Appui à la décentralisation, à la déconcentration et à l'aménagement du territoire (PTF)</i>		BN	104	Territoire national	Administration
16		Développement durable régional et local	Développement durable régional et local		<i>Appui à l'organisation du cinquantenaire de l'indépendance du Bénin</i>		BN	500		
				<b>BUDGET NATIONAL</b>				<b>13 194</b>		
				<b>FINANCEMENT EXTERIEUR</b>				<b>8 495</b>		
				<b>TOTAL</b>				<b>21 689</b>		